



# Budget 2023

Dossier de presse – 28 mars 2023







- **Réformes fiscales :**

Depuis 2021, en matière de fiscalité des ménages, la suppression de la Taxe d'Habitation a conduit à une fiscalité locale reposant uniquement sur le foncier bâti. Pour mémoire, en 2023, plus aucun foyer ne paiera de Taxe d'Habitation sur sa résidence principale.

La Communauté touche depuis 2021 une fraction de TVA nationale en remplacement du produit de taxe d'habitation.

**La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est supprimée dès 2023 pour les collectivités.** La disparition de la CVAE est compensée annuellement par l'affectation d'un produit de TVA, son montant est calculé sur la base du montant moyen de CVAE perçu en 2020, 2021, 2022 et de l'estimation pour 2023 sans réforme.

Ces deux réformes impactent la structure et la nature des recettes du Grand-Figeac. En 2023, **30%** de ses recettes fiscales (hors TEOM) reposent sur un produit de TVA, ressource volatile, sensible au prix et à la consommation contrairement aux bases fiscales qui sont très stables et locales.

- **Contexte économique :**

**Forte inflation entraînant une augmentation inévitable des dépenses de fonctionnement :**

- +15 % pour les dépenses liées à l'énergie, carburants...
- +11% sur la masse salariale
- augmentation des participations : syndicats...

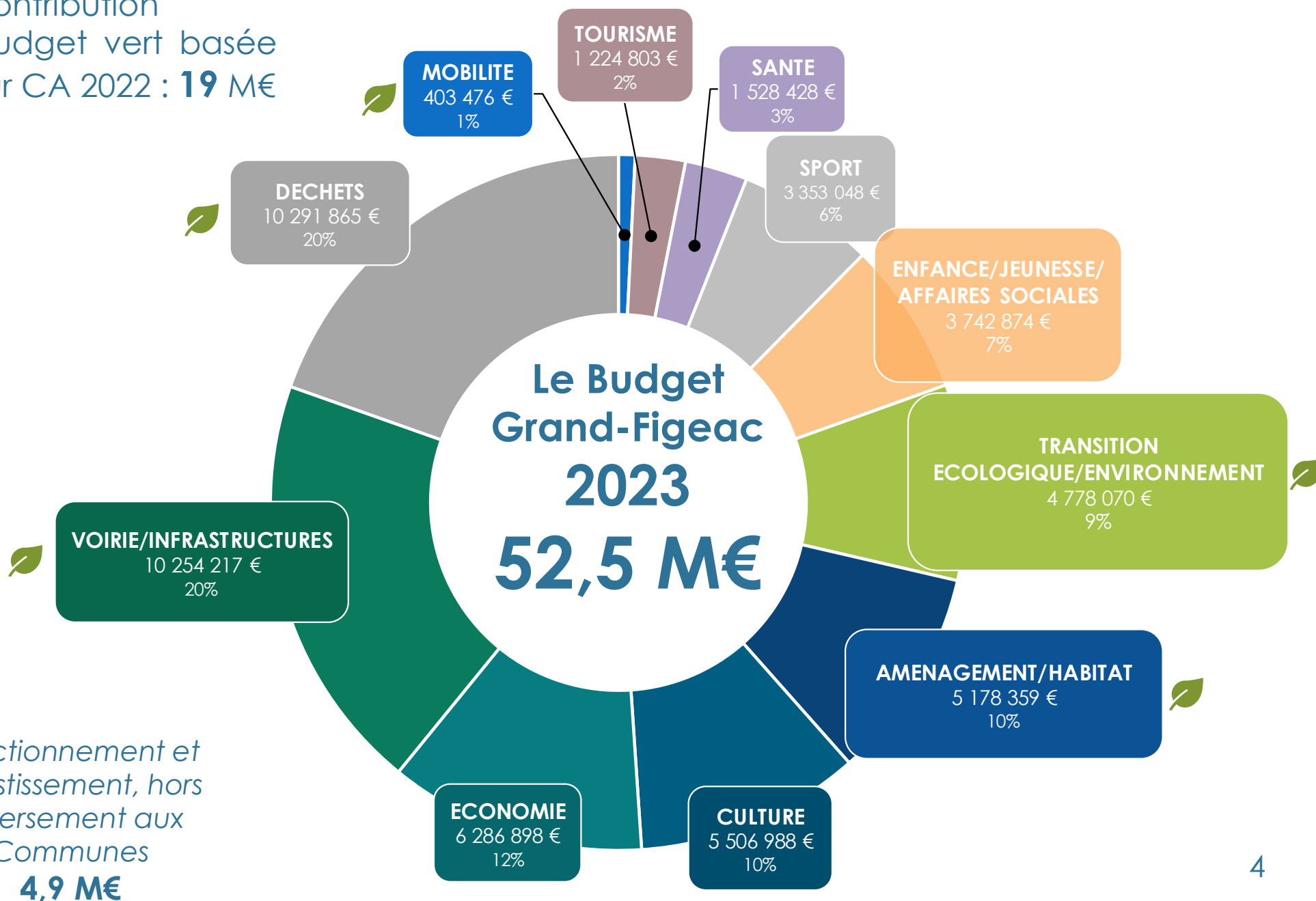
**Des effets conséquents rapides pour le Grand-Figeac :**

- Perte des recettes fiscales dynamiques au profit de recettes variables (TVA)
- Décorrélaison des recettes fiscales des compétences (habitat, économie, aménagement...)

# En résumé



contribution  
budget vert basée  
sur CA 2022 : **19 M€**





Signes concrets d'un projet ambitieux et répondant aux besoins des habitants du territoire, la santé et la transition écologique occupent une place importante aux côtés des compétences obligatoires de la Communauté de Communes telles que la voirie, l'aménagement et la collecte des déchets.

## La santé, le Grand-Figeac en tête de pont

En l'absence de réponses et solutions concrètes de l'Etat face à un système de santé à bout de souffle, **le Grand-Figeac poursuit depuis 2017 et son premier Contrat Local de Santé, une politique offensive pour maintenir l'offre de soin sur le territoire. Avec plus de 1,5 millions d'euros consacrés en 2023, le Grand-Figeac :**

- **Poursuivra le développement du centre de santé intercommunal** qui passera à 8 médecins et pourra recruter 2 professionnels de santé supplémentaires dont un(e) infirmier(e) en pratique avancée en 2023. Ce sont plus de 850 000 € qui sont aujourd'hui consacrés au fonctionnement du centre de santé,
- **Soutiendra le développement des maisons de santé pluriprofessionnelles** à Capdenac-Gare et Latronquière, pour plus de 550 000 €,
- Renforcera l'animation de son Contrat Local de santé et notamment son axe santé mentale.



En 2023, le Grand-Figeac s'engage dans une démarche de **Budget Vert** qui consiste à analyser et à qualifier l'impact environnemental de chacune des dépenses du budget, en fonctionnement comme en investissement. La **méthode** choisie est celle proposée par **I4CE** (Institut for Climate Economics), elle permet d'analyser l'impact climatique des actions menées par la collectivité et de les classer selon une typologie : **très favorable, favorable, neutre ou défavorable**.

Une partie du budget du Grand-Figeac sera analysée dès 2023 puis progressivement l'intégralité de son budget à l'horizon 2026. Les budgets retenus pour démarrer cette démarche sont :

- **Transports** : TAD, transport scolaire, frais de mission.
- **Energies** : électricité dont éclairage public, eau, réseaux de chaleur, chauffage, fluides...
- **Ordures ménagères** : fonctionnement et investissement
- **Développement durable** : actions liées au PCAET
- **Habitat**
- **Voirie**

*Plus de 4,7 millions d'euros seront consacrés en 2023 à la prévention des inondations, au Plan Climat Air Energie, à l'assainissement, à la protection incendie et à la rénovation énergétique des bâtiments communautaires. Ce seront également près de 19 millions d'euros qui seront analysés dès 2023 selon leur impact sur l'environnement et le climat à travers le Budget Vert.*



# Focus sur le budget déchets



En 2023, les dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets représentent la part la plus importante des dépenses de fonctionnement de la collectivité : 26 % soit un montant de plus de 9 Millions d'€.



## L'origine de ces dépenses provient :

- pour 40 % de la collecte (personnel, carburants, maintenance véhicules...)
- pour 60 % du traitement des déchets (déchets ménagers dits OMR, déchets recyclables, apports en déchèteries...)

Les coûts de traitement sont fortement impactés par les hausses de Taxe Générale sur les Activités Polluantes et les coûts de l'énergie. Les coûts de collecte sont également amenés à évoluer du fait des augmentations du coût des carburants et de l'énergie.

Sans baisse conséquente des déchets produits, la hausse du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est inévitable : 13,4 % en 2023 et si les quantités de déchets produites ne baissent pas, le taux cible est à 16% en 2025.

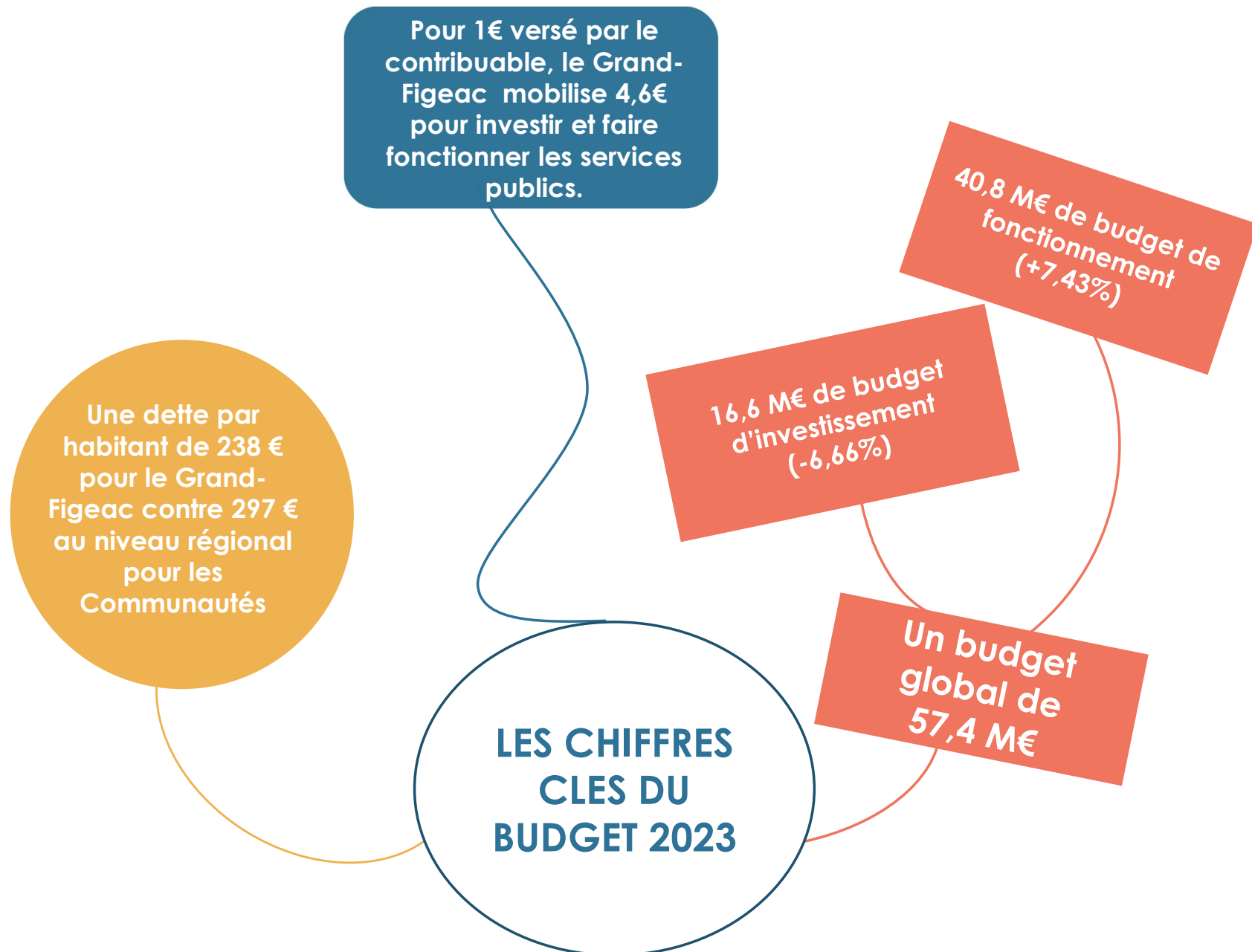
## Quels sont les leviers d'action ?

- **Optimiser la collecte** avec la suppression des points de regroupement « isolés »: en 2023 nous économiserons 29 000 € et 15 tonnes de CO<sub>2</sub>
- **Réduire à la source**, c'est-à-dire chez chacun d'entre nous, les tonnages de déchets collectés pour limiter les coûts de traitement et les impacts environnementaux
- **Composter les déchets organiques**
- **Encore mieux trier les papiers et les emballages recyclables** : en 2022, l'absence de tri a coûté 340 k€.

195 kg/an/hab



# Les chiffres clés du budget 2023







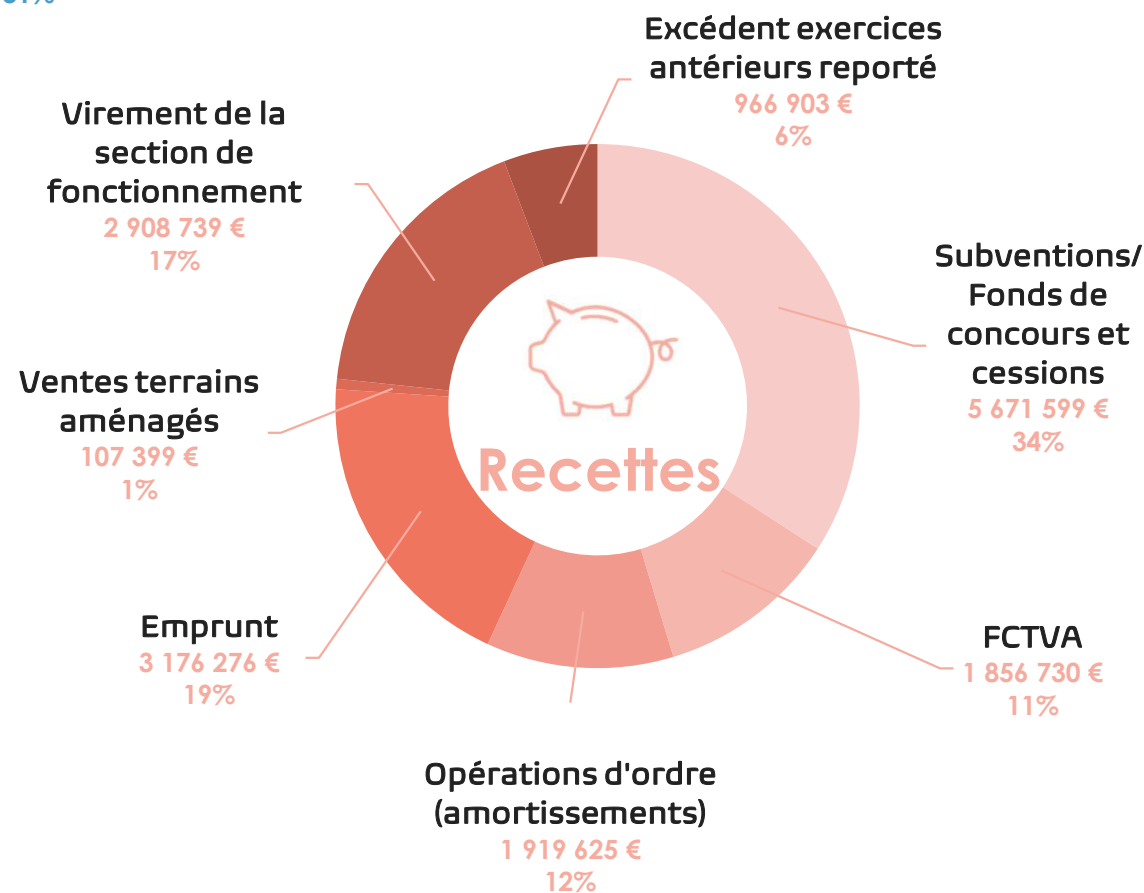
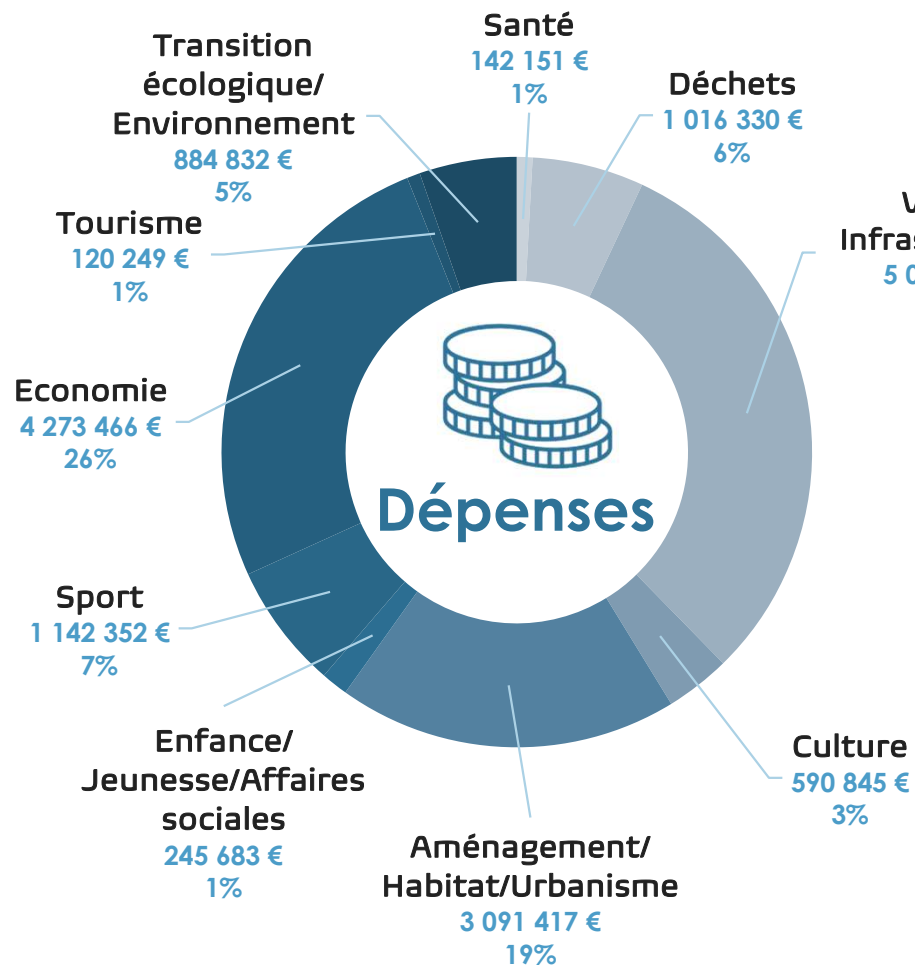
## Une situation budgétaire saine

- **Le délai de désendettement du budget principal passera à 2,1 ans**, ce qui reste très en dessous du seuil d'alerte (fixé à 12 ans).
- **La dette moyenne par habitant passe de 182 € par habitant à 238 € par habitant**, toujours en dessous de la moyenne régionale des collectivités de même strate
- **Le taux d'épargne brute est de 13%** (il doit rester au dessus de 10% ).

## Le Grand-Figeac poursuit sa conduite prudente et raisonnée, les ratios obligatoires de suivi budgétaire en témoignent :

- **La Communauté de Communes investit en moyenne plus** que les collectivités de même strate: **245 € investis / habitant** ( contre 86 €/ habitant en moyenne)
- **Les dépenses sont en conséquence plus élevées** afin d'assurer le fonctionnement de ces équipements publics: **554 €/habitant** (contre 309 €/habitant en moyenne)
- **La Communauté est très efficace**
  - **Elle dégage une marge d'autofinancement suffisante (89%, conforme à la moyenne)**
  - **Elle s'endette moins que la moyenne** 238 € par habitant contre une moyenne à 297 €/habitant
  - **Elle dispose d'un nombre important de compétences** qui lui ont été transférées. Son Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) est largement plus élevé que la moyenne régionale des collectivités de même strate 55,94% contre 38,96%.

# Le budget 2023 du Grand-Figeac



**Investissement**

**16,6 M€**

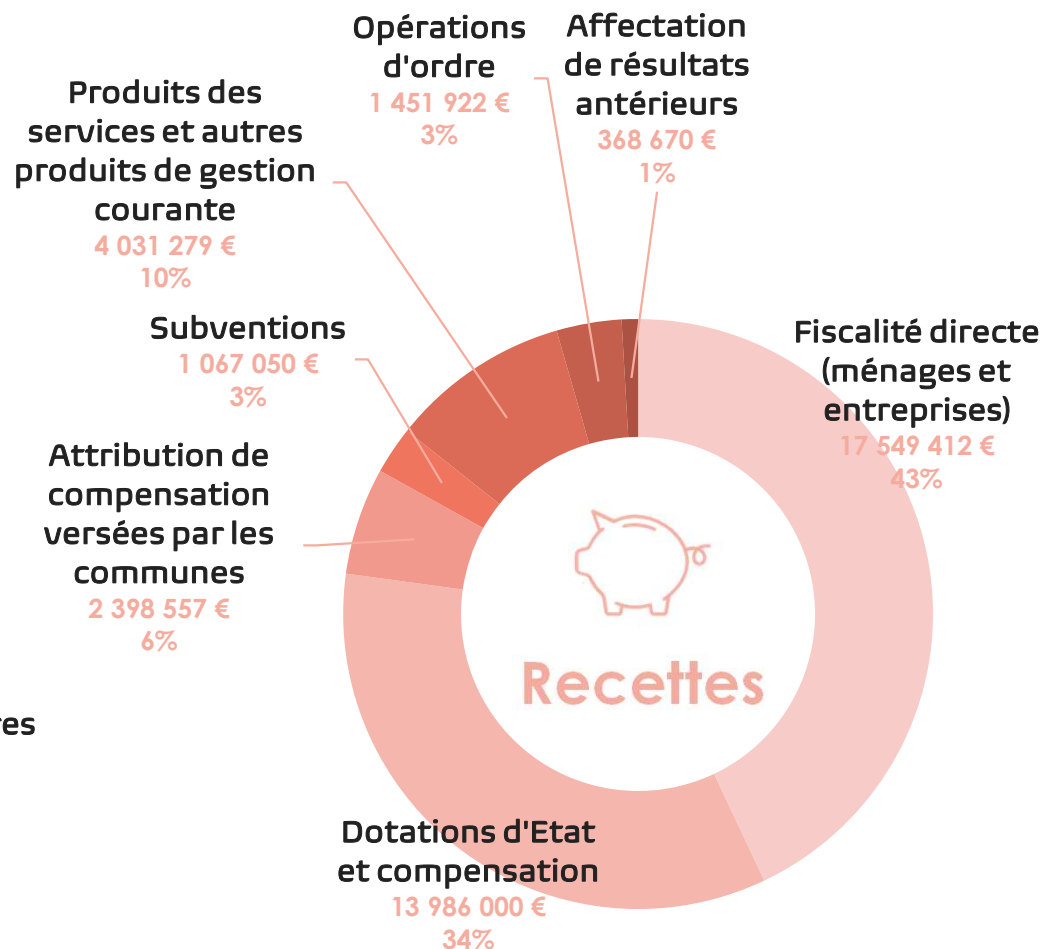
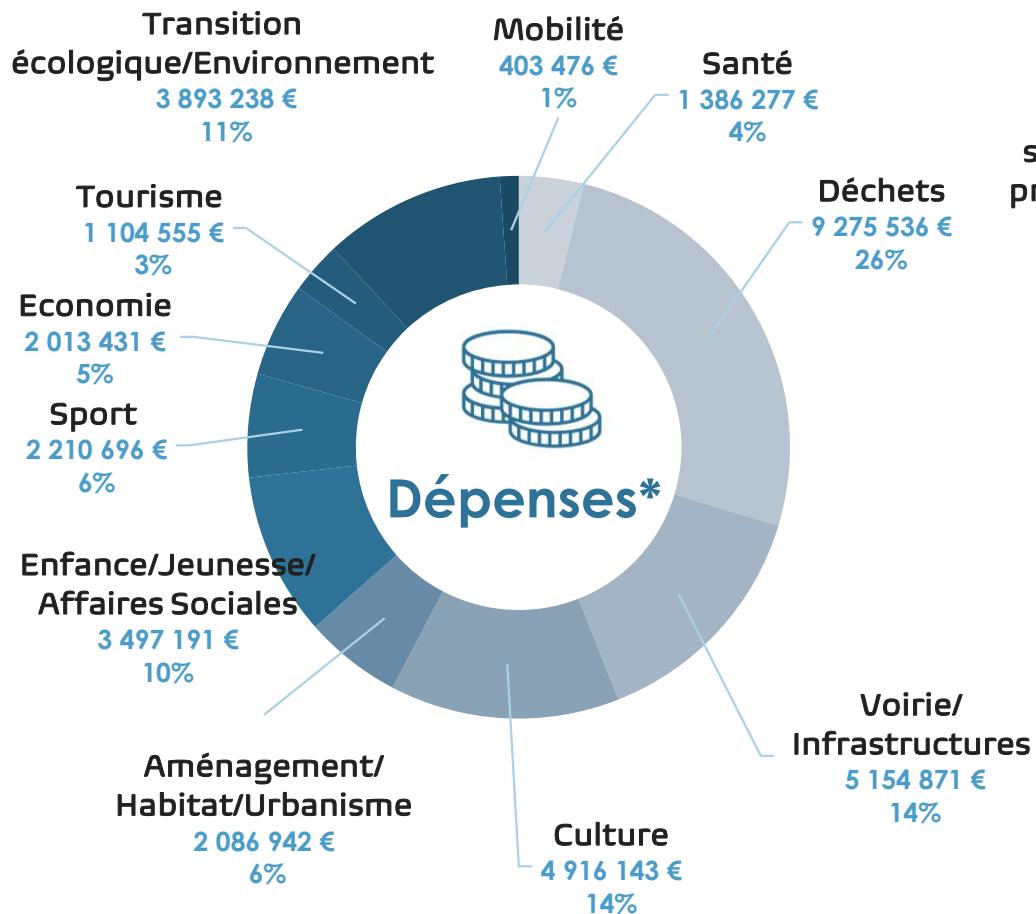
Tous budgets confondus

**Dont :**

Budget principal: 12 816 075 €  
Budgets annexes: 3 791 196 €

Les charges d'administration sont intégrées au prorata de chaque rubrique.

# Le budget 2023 du Grand-Figeac



**Fonctionnement**

**40,8 M€**

Tous budgets confondus

Le produit des impôts directs en baisse au profit de celui de l'affectation de la TVA.

\*Hors reversement de 4,9 M€ aux Communes

11

Les charges d'administration sont intégrées au prorata de chaque rubrique.

# Le bilan et les projets







**Pour rappel: la réalisation des investissements sur la période (2014 / 2022) : Plus de 98,5 millions d'euros consacrés aux programmes d'investissement**

- Total Budget principal : 70,7 millions d'euros
- Total Budgets annexes : 27,8 millions d'euros (dont dépenses d'aménagement des zones d'activités).

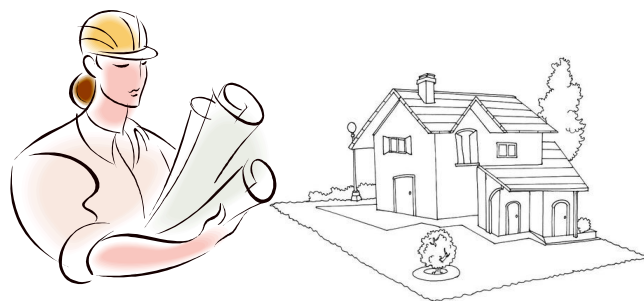
## Principales réalisations d'investissement 2022 :

- Voirie : 3,8 M€
- Nouveau siège maison de l'intercommunalité à Figeac : 2,1 M€
- Piscine de Lacapelle-Marival : 896 000 €
- Cœurs de village (Laresses, solde Aynac et Lacapelle-Marival, études place Carnot, ...) : 756 000 €
- Crèche de Cardaillac : 485 900 €
- PLUI et documents d'urbanisme communaux : 323 000 €
- Programme habitat et aides à la pierre : 312 000 €
- Très haut débit : 129 000 €
- Aides économiques à l'immobilier : 95 000 €

# Les grands projets 2020-2026



Des investissements à hauteur de **63,4 M€**



## Des politiques structurant l'aménagement du territoire

- Adopter le **PLUI** comme armature structurante du territoire
- Mise en œuvre du **PLH** pour un habitat adapté et évolutif

## Assurer les compétences du quotidien

- Nouvelles tranches **d'aménagements économiques**
- Une politique **santé** renforcée : développement du Centre de Santé et animation du Contrat Local de Santé
- De nouvelles structures de **petite enfance**, une politique affirmée au sein de la Convention Territoriale Globale
- Des **infrastructures touristiques**: Lac du Tolerme, Voie verte et à terme un schéma de développement touristique
- Un **projet sportif de territoire** tout en poursuivant la modernisation des infrastructures
- Des **compétences voirie, éclairage public et collecte** des déchets en constante amélioration



Projet Alimentaire Territorial  
**MANGER MIEUX**  
un enjeu local !



## Poursuivre la politique d'attractivité

- Des investissements pour protéger la population des **inondations**
- Un **Plan Climat Air Energie Territorial** à mi-parcours
- Un **Projet Alimentaire Territorial**
- Un **projet culturel de territoire** (schéma des médiathèques, Cinéma, Site de Gabaudet)

# Quels projets engagés en 2023?



## Quelles réalisations et projets en 2023 ?

- **Piscine Lacapelle-Marival** : 1 033 389 €TTC en 2023/ total opération 2 100 000 €TTC
- **Etudes micro-crèches Cajarc et Livernon** : 150 823 €TTC
- **Aménagement du site mémoriel de Gabaudet à Issendolus (études de programmation)** : 36 000 € TTC
- **Aménagement de la place Carnot à Figeac, des cœurs de village d’Espédaillac et d’Anglars** : enveloppe Cœurs de Villes et de Villages 1 890 301 €TTC en 2023  
opération Place Carnot 2 400 000 € TTC – opérations cœurs de village Anglars : 820 000 € TTC  
et Espédaillac : 564 000 € TTC
- **Etudes pour extensions Zones Activités : Quercypôle à Cambes et Lissac et Coupille à Livernon** : 128 000 €HT
- **Aménagement du quartier commercial du Couquet à Capdenac-le-Haut** : 498 000 €TTC en 2023 / total opération 3 568 000 €TTC
- **Travaux Maison de la Formation** : 933 306 €TTC/ total opération : 1 615 085 €TTC
- **Rénovation énergétique des équipements et logements communautaires** : 96 000 €TTC/total opération 408 248 €TTC





Tous les renseignements sur [www.grand-figeac.fr](http://www.grand-figeac.fr) – Suivez nous sur facebook @GrandFigeac